

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Météo-France
Secrétariat général

**Décision du 10 octobre 2008
portant délégation de signature**
NOR : *DEVK0824398S*

Le président-directeur général,

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;

Vu le décret du 21 avril 2006 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;

Vu la décision n° 2006-88 du 3 janvier 2006 portant organisation générale de l'établissement en matière financière et comptable ;

Vu la décision n° 2006-92 modifiée du 3 janvier 2006 portant nomination des ordonnateurs secondaires,
Décide :

Article 1^{er}

Délégation générale et permanente de signature est donnée à MM. Alain Ratier, directeur général adjoint chargé des missions institutionnelles et des affaires internationales, Claude Duee, directeur général adjoint chargé des développements et des services régionaux et Serge Duval, secrétaire général. Toutefois, cette délégation ne s'étend pas aux décisions relatives à l'organisation générale de l'établissement, aux nominations aux emplois de direction et aux marchés, contrats, conventions et avenants d'un montant supérieur à 1 million d'euros toutes taxes comprises en recettes ou en dépenses.

Délégation est donnée aux mêmes personnes à l'effet de signer, après autorisation du conseil d'administration de l'établissement, les marchés, contrats, conventions et avenants dont le montant est compris entre 1 et 10 millions d'euros toutes taxes comprises en recettes ou en dépenses.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Duval, M. Philippe Leglise, directeur financier, a délégation pour signer tous actes, décisions, documents budgétaires, pièces administratives et comptables, contrats, conventions et avenants en recettes, relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 133 000 euros hors taxes en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Serge Duval et Philippe Leglise, M. Bérenger Vergues, chef du département du budget et du contrôle de gestion et M. Philippe Pierson, chef du département des affaires financières, ont délégation pour signer toutes décisions, documents budgétaires, pièces administratives et comptables relevant de leurs attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de leurs attributions.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Serge Duval, Philippe Leglise et Bérenger Vergues, Mme Fabienne Laurent, adjointe au chef du département du budget et du contrôle de gestion, a délégation pour signer toutes décisions, documents budgétaires, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Duval, M. Philippe Fougereux, directeur de la logistique et des contrats, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 1 million d'euros

toutes taxes comprises en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Serge Duval et Philippe Fougeroux, Mme Evelyne Bonnet, chef du département des marchés et des contrats, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 300 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Serge Duval, Philippe Fougeroux et de Mme Evelyne Bonnet, Mme Elise Vallot, adjointe au chef du département des marchés et des contrats, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 300 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Serge Duval et Philippe Fougeroux, M. Jean-Luc Madet, chef du département de la logistique à Paris, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Serge Duval, Philippe Fougeroux et Jean-Luc Madet, M. Rémy Le Goff, responsable du bureau « administration générale » de la direction de la logistique et des contrats à Paris, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 30 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Serge Duval et Philippe Fougeroux, M. Dominique Daire, chef du département « génie civil et bâtiments », a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, notamment les actes liés à la préparation et à l'exécution des marchés d'infrastructure et de travaux, dans la limite de 300 000 euros hors taxes.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Duval, M. Pierre Menard, chef du département des affaires juridiques, a délégation pour signer tous actes, décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Duval, Mme Brigitte Hamdaoui, chef du département de l'informatique de gestion, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Duval et de Mme Brigitte Hamdaoui, Mme Monique Deconinck, adjointe au chef du département de l'informatique de gestion, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et comptables relevant de ses attributions, ainsi que les marchés, bons de commande, contrats, conventions et avenants, d'un montant inférieur à 90 000 euros hors taxes en recettes ou en dépenses et relevant de ses attributions.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Duval, M. Jacques Duthéil, chargé de la programmation budgétaire, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Duval, Mme Evelyne Augros et Mme Anita Boone, chargées du

contrôle interne, ont délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de leurs attributions.

Article 16

Mme Yve Ferry-Deletang, directeur des ressources humaines, a délégation pour signer tous actes, décisions, conventions et pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement, à l'exception des décisions de nomination aux emplois de direction.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve Ferry-Deletang, M. Thierry Thibault, adjoint au directeur des ressources humaines, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions, ainsi que les documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement.

Article 18

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve Ferry-Deletang et de M. Thierry Thibault, M. Christian Badoche, chef du département de la gestion individuelle, et M. Sébastien Froment, chef du département de l'action sociale et médicale et de l'hygiène et de la sécurité, ont délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de leurs attributions.

Article 19

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Yve Ferry-Deletang et de M. Thierry Thibault, Mme Isabelle Weiss, chef du département des traitements et salaires, a délégation pour signer toutes décisions, pièces administratives et documents comptables afférents à la paye des personnels de l'établissement.

Article 20

Mme Claire de Mazancourt, directeur de la stratégie et de la planification, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 21

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Ratier, ont délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de leurs attributions :

- M. Patrick Chassagneux, chef du département des missions institutionnelles ;
- M. Gérard Le Bras, chef du département des missions de défense ;
- M. Denis Lambergeon, chef du département des missions aéronautiques ;
- M. Christian Blondin, chef du département des affaires internationales.

Article 22

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Duee, M. Jean-Pierre Mac-Veigh, directeur délégué pour l'outre-mer, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 23

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Claude Duee et Jean-Pierre Mac-Veigh, M. Marc Pollard, adjoint au directeur délégué pour l'outre-mer, a délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de ses attributions.

Article 24

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude Duee, ont délégation pour signer toutes décisions et pièces administratives relevant de leurs attributions :

- M. Yves Ernie, chef du département de la coordination régionale ;
- M. Patrick Marmonier, chef du département des développements et des projets.

Article 25

Délégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de signer tous les actes de gestion de ressources humaines relatifs au fonctionnement de leur service :

- I. - M. Daniel Roux, directeur général adjoint, au titre de la direction déléguée de la direction générale pour la Métropole de Toulouse ;
- II. - M. Patrick Tchang, directeur technique, au titre de la direction technique, de la direction des systèmes d'observation et de la direction des systèmes d'information, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Bernard Strauss, directeur

technique adjoint ;

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Patrick Tchang et Bernard Strauss, M. Philippe Boiret, directeur des systèmes d'observation, et, en son absence ou s'il est empêché, Mme Christiane Givone, directeur adjoint de la direction des systèmes d'observation ;

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Patrick Tchang et Bernard Strauss, M. Emmanuel Legrand, directeur des systèmes d'information, et, en son absence ou s'il est empêché, Mme Françoise Ruiz, directeur adjoint de la direction des systèmes d'information ;

III. - M. Alain Soulan, directeur de la production, et, en son absence ou s'il est empêché, MM. Jean-Marie Carrière, directeur de la prévision et Philippe Dandin, directeur de la climatologie ;

IV. - M. Eric Brun, directeur du centre national de recherches météorologiques, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Joël Poitevin, directeur adjoint du centre national de recherches météorologiques ;

V. - M. François Lalaurette, directeur de l'Ecole nationale de la météorologie, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Christophe Billard, directeur adjoint de l'Ecole nationale de la météorologie ;

VI. - M. Michel Assouline, directeur de la direction commerciale et de la communication, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique Lapeyre de Chavardes, directeur adjoint de la direction commerciale et de la communication ;

VII. - M. Patrick David, directeur de la direction interrégionale Nord, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Jean Teillet, directeur adjoint de la direction interrégionale Nord ;

VIII. - M. Dominique Landais, directeur de la direction interrégionale Nord-Est, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Dominique Davrinche, directeur adjoint de la direction interrégionale Nord-Est ;

IX. - M. Pascal Renaude, directeur de la direction interrégionale Centre-Est, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Benoît Thome, directeur adjoint de la direction interrégionale Centre-Est ;

X. - M. Jacques Manach, directeur de la direction interrégionale Sud-Est, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Jean-Paul Mizzi, directeur adjoint de la direction interrégionale Sud-Est ;

XI. - M. Marc Payen, directeur de la direction interrégionale Sud-Ouest, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Serge Ballesta, directeur adjoint de la direction interrégionale Sud-Ouest ;

XII. - Mme Monique Ciccione, directeur de la direction interrégionale Ouest, et, en son absence ou si elle est empêchée, Mme Michèle Champagne, directeur adjoint de la direction interrégionale Ouest ;

XIII. - M. Charles Dupuy, directeur de la direction interrégionale Ile-de-France, Centre, et, en son absence ou s'il est empêché, Mme Véronique Martin, directeur adjoint de la direction interrégionale Ile-de-France, Centre ;

XIV. - M. Nicolas Beriot, directeur de la direction interrégionale en Antilles-Guyane, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Max Reyat, adjoint d'exploitation à la direction interrégionale en Antilles-Guyane ;

XV. - M. Gérard Therry, directeur de la direction interrégionale de la Réunion, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Yassine Kadri, directeur adjoint de la direction interrégionale de la Réunion ;

XVI. - M. Yves Gregoris, directeur de la direction interrégionale en Polynésie française, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Charles-Gilles Testa, chef du département technique de la direction interrégionale en Polynésie française ;

XVII. - M. Eric Petermann, directeur de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, et, en son absence ou s'il est empêché, M. Sébastien Chene, directeur adjoint de la direction interrégionale en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna ;

XVIII. - M. Guy Duchemin, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Article 26

La décision n° CG 6645 du 16 novembre 2005 modifiée portant délégation de signature est abrogée.

Fait à Paris, le 10 octobre 2008.

*Le président-directeur
général
de Météo-France,
P.-E. Bisch*